

Projet de démolition - reconstruction
des collèges Henri Lefevre (Arnage) et
Maroc - Huchepie (Le Mans)

Conseil départemental de la Sarthe

Session plénière du 26 juin 2015

Intervention de Christophe COUNIL sur la délibération n°6
Projet de contrat de partenariat pour la modernisation de 4 collèges

Monsieur le Président, mes cher(e)s collègues,

Ce dossier est assurément un dossier qui n'est pas simple, nous sommes un peu pris en étau entre deux situations, il y a à la fois la spécificité et l'urgence de reconstruire un certain nombre de collèges, et ce choix qui a été fait par la majorité départementale d'avoir recours à un Partenariat Public - Privé (PPP).

Sur ce choix des PPP, je crois que l'on peut comprendre qu'il fasse débat, car cela soulève des inquiétudes, j'avais d'ailleurs lors d'une précédente session fait état des conclusions d'un rapport sénatorial expliquant que ces contrats pouvaient représenter une bombe à retardement financière pour les collectivités lorsqu'ils étaient mal gérés. J'avais à l'époque évoqué cette volonté de la majorité de privatiser un certain nombre de collèges, c'est d'ailleurs, l'une des raisons qui m'avait conduit à être le seul élu à voter contre le plan « Collège Performant » en octobre 2013.

Aujourd'hui, votre majorité propose une seule voie pour la reconstruction de 4 collèges : celui du PPP. A ce sujet, je formulerai deux regrets.

Le premier, c'est que notre proposition de tester une autre solution en recourant aux services de nos sociétés d'économies mixtes locales (SECOS ou SEM du Mans) n'ait pas été mise à l'étude puisque vous n'avez étudié que deux solutions : l'une en interne et l'autre avec les PPP.

Le deuxième regret, c'est le fait que vous n'ayez pas clairement assumé votre position en faveur des PPP au moment de la campagne des élections départementales. Vous aviez clairement annoncé votre volonté de reconstruire les collèges mais que les modalités de ces opérations n'étaient pas arrêtées, or tout le monde sait que le choix était fait.

Maintenant, nous sommes au pied du mur puisque 3 mois après les élections nous devons nous prononcer sur le recours à un PPP.

Plus que d'autres élus, nous sommes, avec Isabelle COZIC-GUILLAUME, tout particulièrement concernés par cette délibération puisqu'elle propose de reconstruire deux des collèges de notre canton. Me concernant, ce ne sont pas n'importe quels collèges puisque j'ai passé 4 années de ma vie entre 11 et 15 ans au collège Maroc Huchepie et que j'ai commencé ma carrière professionnelle au collège Henri Lefevre d'Arnage.

J'ai eu l'occasion de redécouvrir ces deux établissements lors de visites récentes. Il est vrai qu'il y a urgence à reconstruire ces deux établissements. J'avais oublié combien leur mode de construction (structure métallique), leur architecture les rendaient fragiles et finalement peu adaptés aux nouvelles conditions d'enseignement.

J'ai donc regardé ce dossier de très près. J'ai participé activement à la Commission consultative des services publics locaux présidée par Samuel CHEVALLIER, j'apprécie d'ailleurs la façon dont la réunion a été conduite, qui a permis sur une longue durée d'aller au fond du dossier et de pouvoir poser toutes les questions nécessaires.

Ce que je retiens de ce dossier, c'est d'abord qu'aujourd'hui nous ne prenons pas de décisions définitives, nous décidons de lancer une procédure qui doit aboutir d'ici la fin de l'année 2016 à la rédaction d'un Contrat de partenariat qui sera à nouveau soumis au vote de l'Assemblée plénière. Ce point est important, car plusieurs engagements ont été pris concernant le recours en majorité aux entreprises locales pour la reconstruction ou encore en matière de coûts. C'est au moment du vote définitif du Contrat de Partenariat que nous pourrons vérifier si ces engagements ont été tenus.

Contrairement aux craintes que j'avais pu avoir, il n'y a pas de privatisation des établissements puisque nous avons l'assurance que la restauration scolaire, les fonctions d'accueil et d'entretien resteraient assurées par les agents du Département comme dans les autres établissements. Il a aussi été rappelé lors de la commission, que le Département serait propriétaire des murs dès la livraison des établissements, sans attendre la fin du contrat. Il a été également rappelé qu'il n'y aurait pas de changement pour les équipes éducatives par rapport aux autres établissements, ce qui était l'une des craintes soulevées.

Par ailleurs, j'ai plutôt senti du côté de la majorité départementale, qu'il y avait une volonté que le dossier soit parfaitement cadré à travers un certain nombre de garde fous. Je pense que nos débats passés au sein de cette assemblée ont pu conduire à cette position.

Aujourd'hui, j'ai envie d'être pragmatique, je ne veux pas adopter une position doctrinaire, positionnement que je récusé dans les autres assemblées où je siège. C'est pourquoi, avec ma collègue Isabelle COZIC-GUILLAUME nous voterons donc POUR cette délibération.

Toutefois, notre vote ne constitue pas un blanc-seing. Nous nous donnons rendez-vous à la fin de l'année 2016 pour le vote du contrat final. A ce moment précis, nous procéderons à un vote définitif qui dira si oui ou non les conditions posées sont respectées ou pas. On verra donc, à ce moment-là, si nous confirmons notre vote ou si nous changeons notre position.

Au terme de cette intervention, je voulais remercier les membres du Groupe des élus de gauche et républicains, car la question a fait débat dans nos rangs et il est bien qu'au sein d'un groupe, on puisse admettre que les élus-es aient des positions différentes en fonction de la réalité de leur territoire ; c'est un exemple qui pourrait aussi servir à la majorité départementale.

Je vous remercie.